

Colomiers - Cabinet de Mme le Maire

Budget 2022 : 9,58 millions d'euros d'investissement

Le 07/02/2022 par Colomiers - Cabinet de Mme le Maire

Les élu-e-s columérin-e-s, réunis en Conseil municipal ce lundi 7 février 2022, ont adopté le **budget primitif 2022, qui prévoit 64,99 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 9,58 millions d'euros de dépenses d'investissement**. Ce budget permet de poursuivre la mise en œuvre des projets prévus de 2020 à 2026, tout en dégagant une épargne de plus de 3,5 millions d'euros.

*"Je suis fière de vous présenter **un budget grâce auquel nous ne faisons pas d'économies sur nos dispositifs sociaux, culturels, éducatifs, d'accueil du jeune enfant ou encore sportifs** : ce qui fait la particularité de notre ville est de soutenir nos concitoyens dans leur quotidien et ce budget le démontre",* a souligné Mme Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole, en rappelant que le budget municipal était cependant encore impacté par le contexte sanitaire à hauteur de 2 millions d'euros (dépenses nouvelles liées au contexte, baisse de recettes des équipements et services publics).

"Nous avons travaillé ce budget de manière prudente sur deux volets : le coût des denrées alimentaires et les coûts énergétiques qui connaissent des variations importantes, a complété Mme Karine Traval-Michelet. La

*question énergétique fait partie intégrante de nos préoccupations : **nous devons être exemplaires en matière de sobriété énergétique dans les travaux que nous menons.***"

Des grands projets de mandat

2022 verra ainsi le démarrage opérationnel du **projet de renouvellement urbain du Grand Val d'Aran, pour lequel la Ville de Colomiers a provisionné 2,1 millions d'euros cette année** : 0,3 million d'euros pour des acquisitions foncières et 1,8 million d'euros pour la rénovation des anciens locaux de l'école maternelle Marie-Curie, afin qu'ils accueillent la crèche des Pyrénées à l'automne 2022.

Les travaux de la **Maison des transitions écologiques** débuteront fin 2022, avec un budget de 600 000 euros provisionné cette année, complété par un budget de 900 000 euros en 2023. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoit également 600 000 euros pour les projets de la **ville fertile** lancés en 2022, notamment l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de maraîchers urbains et des jardins partagés.

Rénovation de l'Espace nautique Jean-Vauchère, accessibilité et entretien du patrimoine

En 2022, **l'Espace nautique Jean-Vauchère bénéficiera également de travaux de réhabilitation technique, pour un budget de 1,45 million d'euros.** *"Ces travaux permettront d'optimiser la performance énergétique des installations en réduisant les consommations des fluides"*, explique M. Philippe Briançon, Adjoint à Mme le Maire délégué au Sport et à la vie associative, et rapporteur du budget.

Ces travaux consisteront principalement en des actions permettant d'améliorer le traitement de l'air - grâce à l'installation d'une centrale

thermodynamique notamment - et le traitement de l'eau, ainsi que le renouvellement et la mise aux normes des équipements de l'espace balnéothérapie (hammam et sauna).

En parallèle, la Ville de Colomiers poursuivra les **travaux d'entretien du patrimoine bâti** pour un budget de 2,35 millions d'euros (rénovation énergétique, travaux dans les écoles, toiture du gymnase Victor-Hugo...), la réalisation de travaux en régie (0,4 million d'euros) et de travaux d'accessibilité des bâtiments municipaux (0,24 million d'euros).

Des travaux seront également réalisés sur le domaine public, notamment :

- en matière de **rénovation de l'éclairage public**, par l'intermédiaire du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (Sdehg) avec une participation de la Ville de Colomiers de 390 000 euros,
- en matière de voirie, par le biais de l'enveloppe métropolitaine dédiée au territoire columérin.

Enfin, le PPI 2022 permet de provisionner 1,45 million d'euros pour des équipements de services (véhicules, matériel...) et des équipements informatiques et numériques pour les services et bâtiments municipaux.

Stabilité des taxes locales

Ce premier Conseil municipal de l'année 2022 a également permis aux élu·e·s de fixer les taux d'imposition : **"Ces taux sont stables par rapport à l'année 2021 et resteront stables jusqu'à la fin de ce mandat en 2026"**, a complété Mme le Maire.

Votre contact

Delphine Fabius - Attachée de presse
05 61 15 24 65 - 06 98 34 55 88 ,
delphine.fabius@mairie-colomiers.fr